



Problème avec mon service après vente Fiat

Par **Ktyco**, le **21/06/2014** à **10:11**

Bonjour, rn rnPropriétaire d une Fiat 500 de deux ans et un mois, achetée dans un concessionnaire Fiat je me retrouve aujourd hui en litige avec lui .rnEn effet mon véhicule qui est donc quasi neuf et n a que 17 000 km, a été révisé fin mai pour ses deux ans .rnUne semaine après plusieurs voyants (airbags, ceinture, km) se sont allumés . rnJe ramène donc ma Fiat 500 au garage et celui ci me demande 500€ pour le changement du circuit électrique du système des airbags .rnIl ne veut pas prendre en charge ces frais car ma voiture n est plus sous garantie depuis 1 mois .rnAujourd hui j ai donc un véhicule neuf dont les airbags ne se déclencheraient pas en cas d accident .rnJe ne sais pas quoi faire face a leur refus mais j estime ne pas devoir payer pour un système défaillant ?!rnMerci de l aide que vous pourrez m apporter. rnBonne journée

Par **moisse**, le **22/06/2014** à **08:50**

Bonjour,rnJuridiquement le concessionnaire est dans ses droits, toutes les garanties sont expirées....sauf celle du vice caché.rnMais c'est à celui qui le dénonce de prouver qu'il s'agit bien d'un vice caché.rnPar exemple:rn* à l'aide d'une expertisern* en démontrant la répétitivité de cette anomalie en cherchant sur le net, par exemple, d'autres victimes.rnVous pouvez aussi vous adresser à la marque, qui dispose d'un service client au niveau de l'importateur et parfois d'un médiateur.